CONSEIL MUNICIPAL 23 septembre 2021 - Questions orales

Groupe « Wimereux mouvement indépendant » (Mme Rousseau, Mme Hembert, M. Lamirand)

1ère question

L'affluence a été grande sur la digue et sur la plage cet été. Cependant à plusieurs reprises, des annonces au micro ont informé que la baignade était interdite suite à pollution et le drapeau violet hissé. Cette situation a ému voire choqué les Wimereusiens et les touristes présents qui se sont interrogés sur les causes de cette interdiction de la baignade. Il devrait s 'agir de pollutions bactériologiques déversées par le Wimereux jusqu'à son embouchure. Ces pollutions font suite à des orages ou même simplement à des pluies soutenues. Le problème est récurrent. Si notre commune souhaite un jour solliciter le label "Pavillon bleu", cette question constituerait un réel obstacle. Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller Départemental, est-il possible de contrôler la façon dont les communes riveraines du Wimereux gèrent leurs eaux usées et leurs eaux pluviales? La station d'épuration de Wimille-Wimereux située au niveau du viaduc, est-elle suffisamment performante pour traiter les eaux usées des deux communes en période estivale ?

Réponse de M. le Maire :

Le dossier de la gestion active des eaux de baignade étant complexe, je demande qu'il soit présenté aux élus de la commission urbanisme / travaux lors d'une prochaine réunion.

2ème question

Des dispositions ont été prises par la commune pour interdire les chiens "même tenus en laisse", vélos, trottinettes, rollers, skates, jeux de ballons sur la digue. Pour autant, un observateur attentif ne manquerait de constater de nombreuses entorses à ces interdictions, alors même qu'elles sont très régulièrement rappelées au haut-parleur. Certaines de ces interdictions sont même peintes au sol en rouge d'une manière qui peut sembler agressive. Monsieur le Maire, ces interdictions sont-elles contrôlées par la police municipale ? Combien de procès-verbaux ont été dressés pour infractions à ces dispositions au cours de l'été ? Rappelons que toute règle ne vaut que si elle sanctionnée.

Réponse de M. le Maire :

Cette année, nous avons mis l'accent sur la sensibilisation et la prévention. Il n'y a pas eu de verbalisation. L'effort a porté sur la communication, l'information. Au vu des réactions, je me dis que cet objectif a été atteint. Il nous faut continuer et aller plus loin. Je rappelle qu'un guide du civisme sera bientôt distribué à la population.

3ème question

Nous faisons suite à notre question sur les différentes interdictions concernant la digue. Nous pouvons comprendre l'interdiction d'utiliser des skates, des vélos ou de jouer au ballon à des moments de grande affluence sur la digue. Ceci peut être source d'accidents pour les piétons. Comme notre groupe l'a déjà proposé précédemment, la commune peut-elle mettre à disposition un ou plusieurs équipements sportifs, skate park, terrain multi-sport, terrain BMX, permettant aux jeunes de pratiquer leurs loisirs? Autre idée : l'espace voisin du Grand Hôtel sur la digue, connu sous le nom d'Agora, qui veut dire large espace piétonnier et centre important d'activités diverses, pourrait-il être dédié aux jeunes de telle sorte qu ils puissent y pratiquer leurs activités?

Réponse de M. le Maire :

Concernant les adolescents, nous travaillons sur la mise à disposition de nouveaux équipements : un city stade à l'Espace Vérove, rue Lamartine qui sera livré au printemps 2022, un terrain de basket 3X3 devant la salle des sports Pierre Ange Romain ou encore un skate-park dans la coulée verte de l'avenue Mitterrand. Une réflexion est actuellement menée pour mettre en place des actions en direction de nos adolescents à partir de l'ancien CAJ, avenue Foch. Enfin, l'espace que vous qualifiez Agora, qui est en fait l'Espace Malahieude, n'a pas vocation à être un lieu exclusivement réservé aux jeunes.

4ème question

Wimereux peut se féliciter du retour du TRAIL de la COTE D'OPALE sur son territoire. L'organisation bien rodée de Franck Viandier a été un grand succès sportif et populaire. Il semblerait que la presse locale ait repris une information selon laquelle Wimereux n'accueillerait plus le T.C.O. en 2022. Monsieur le Maire, pouvez vous confirmer ou infirmer cette information?

Réponse de M. le Maire :

L'édition 2021 du Trail a été une pleine réussite. Au vu de la fréquentation, la ville et ses commerces ne peuvent que s'en réjouir. Nous sommes prêts à accueillir de nouveau cet évènement sportif majeur en 2022.

5ème question

L'annonce d'un parking renommé lors d'un précédent conseil "aire de stationnement" à l'entrée sud de Wimereux n'a pas eu à l'évidence, de concrétisation cet été. A l'inverse un enrochement a été installé pour empêcher tout accès des véhicules à cette aire. Pour autant, la signalisation de cette aire de stationnement a été maintenue à l'entrée de la commune. Monsieur le Maire, pourquoi l'accès a été rendu impossible pendant la période estivale ?

Réponse de M. le Maire :

Dans la deuxième quinzaine du mois de juillet, l'espace de stationnement du terrain sud, a été neutralisé, tout comme l'entrée du terrain du Bon Air. La raison a été un risque très fort d'envahissement de ces terrains par les gens du voyage. Le nouvel aménagement du terrain sud sera conçu de telle sorte que cette problématique d'envahissement ne devrait plus se produire.

6ème question

Lors du Conseil Municipal du 30 juin, Monsieur JOUGLEUX a été désigné en qualité de 3ème adjoint en remplacement de Monsieur DUVAL, adjoint à l'urbanisme. Monsieur le Maire, pouvez-vous préciser les attributions de Monsieur JOUGLEUX au sein de ce Conseil Municipal ?

Réponse de M. le Maire :

S'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre de poste d'adjoints et de procéder à leur élection, il appartient au Maire, par arrêté, de préciser leur délégation. Le 9 juillet dernier, j'ai pris cet arrêté qui a été affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie et publié au recueil des actes administratifs. Il est consultable par quiconque le demande. Les délégations de M. Jougleux sont le développement durable, la valorisation du patrimoine et de l'espace public et la communication.

Groupe « Wimereux initiatives Citoyennes » (Mme Papyle, M. Sergent)

1. Des marchés publics sont attribués or à ce jour la commission d'Appel d'offre n'a pas été réunie. Pour exemples : concours des berges du Wimereux, Entretien et travaux de voirie sur plusieurs années , tranche de restauration sur l'église de Wimereux...) Quand comptez vous y remédier ?

Réponse de M. le Maire :

En guise de réponse, je vais vous lire le courrier que je vous ai adressé le 23 décembre 2020 avec copie aux membres élus de la commission d'appel d'offres. Je précise que la situation n'a pas changé depuis cette date :

« Objet : commission d'appel d'offres - réunion

Monsieur le Conseiller Municipal,

A l'occasion de la séance plénière du conseil municipal de ce jeudi 10 décembre 2020, vous m'avez interpellé sur le fait que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) municipale n'avait pas été réunie à ce jour.

Je tenais à vous rappeler que la CAO décide de l'attribution d'un marché public dès lors qu'il est fait appel à une procédure formalisée et que son montant dépasse les seuils européens, à savoir :

- 214.000 €uros HT pour les marchés de fournitures et de services,

Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

En dessous de ces seuils, c'est le Maire (pouvoir adjudicateur) qui attribue, suite à la délégation donnée par le conseil municipal (délibération N°1 du 15 juillet 2020).

Je tenais à vous en faire part. »

2. Question qui fait suite à la précédente : Quels sont les projets urbains et environnementaux planifiés et pour les sujets communaux budgétisés pour la suite du mandat ?

Réponse de M. le Maire :

Nous les présenterons en commission à l'occasion de l'élaboration du prochain budget.

3. Quels sont vos projets dans l'accompagnement et l'aide aux adolescents et plus généralement jeunes Wimereusiens sachant que les plus jeunes sont déjà sollicités ? **Réponse de M. le Maire :**

Réponse de M. le Maire :

Je viens d'y répondre (question N°3 du groupe Wimereux, mouvement indépendant »).

4. Quelles mesures comptez vous prendre pour lutter efficacement contre les nuisances sonores de tous ordres (motos , autos , engins thermiques bruyants ...) ?

Sachant que la Voix du Nord du 15 août 2021 précise que le système « Méduse » testé dans plusieurs villes permet de verbaliser.

L'article R-1336-5 du code de la Santé Publique évoque l'impact des nuisances sonores. Réponse de M. le Maire :

Concernant le système Méduse, nous attendons le résultat de l'expérience menée dans les villes pour nous positionner. Il me semble que dans le domaine de la sécurité publique, il y a d'autres priorités. Je rappelle que nous sommes dans un environnement urbain, dans une station balnéaire.

5. L'article de la Voix du Nord page 10 du 2 septembre 2021 : « Comment les communes s'adaptent pour accueillir les migrants naufragés » ne fait pas état de la ville de Wimereux, avez vous vous prévu des mesures d'accueil humaines quand le cas se présente en dehors des problèmes de surveillance et de récupération des matériels abandonnés (sujet sur la surveillance et récupération évoqué dans votre courrier au ministre de l'intérieur et votre interview sur France Inter) ?

Réponse de M. le Maire :

L'administration municipale s'est organisée pour accueillir, de manière exceptionnelle et non permanente, dans l'attente d'une prise en charge par les autorités compétentes, les personnes dont la situation l'exige.



CONSEIL MUNICIPAL - 23 SEPTEMBRE 2021 PROPOS PRELIMINAIRE DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Orages

Dans la nuit de dimanche à lundi, notre Commune a connu un évènement météorologique exceptionnel et imprévisible.

En effet, contrairement à d'habitude, nous n'avons pas eu de message d'alerte ni de météo France, ni de la Préfecture, ni de l'assureur de la ville.

Un orage violent s'est abattu sur notre Cité: l'équivalent de plusieurs dizaines de litres d'eau au m² a été déversé en 2 heures.

Le service municipal d'astreinte de la ville a été alerté à 3 h 30 du matin.

Ensuite, en fonction de la progression de l'eau, les agents municipaux, ainsi que les autres acteurs au premier rang desquels les sapeurs-pompiers sont intervenus.

A 8 heures, les sapeurs-pompiers dénombraient 14 interventions en cours.

Nous avons connu deux coulées de boue : l'une dans le secteur du chemin du Hon vaut avec la Départementale 940 qui a dû être fermée à la circulation une bonne partie de la matinée.

L'autre coulée de boue est venue de l'est, dans le secteur de la rue de Verdun, rue de la Libération jusque la rue Carnot. De nombreuses caves, des rez-de-chaussée ont été inondés.

Je tiens à saluer publiquement ici devant vous le professionnalisme et la réactivité de celles et ceux qui sont intervenus sur le terrain.

Je vous informe avoir officiellement adressé aux services de l'Etat une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

2. Migrants

Je tiens à faire le point sur la situation migratoire sur le territoire communal.

Depuis le début de l'été, la côte d'Opale connaît une extraordinaire augmentation des tentatives de traversées de migrants vers Angleterre par voie maritime.

Wimereux est particulièrement concernée. Cela a entraîné deux conséquences.

La première est l'afflux de migrants dans la ville, pouvant créer pour certains de nos concitoyens un sentiment légitime de crainte, voire de peur.

Nous constatons la formation de nombreux camps dans un milieu naturel sensible qui laissent présager une catastrophe écologique en devenir.

Ces camps sont heureusement provisoires, mais génèrent, notamment dans le secteur dunaire de la Slack et de la Pointe aux Oies, des tonnes de déchets qu'il nous faut retirer.

Et par « il », j'entends EDEN 62 gestionnaire des terrains concernés, mais également les services municipaux (services techniques, police municipale) pour ce qui concerne la récupération de tout ce qui est lié aux embarcations : zodiacs, moteurs, gilets de sauvetages, bouées, rames, bidons d'essence...

Que ce soit pour Eden 62 ou les services municipaux, ces interventions ne sont pas de leur ressort et elles viennent au détriment de leur mission habituelle. Elles mettent également en danger leur intégrité physique.

La situation ne s'est pas améliorée et le moral des agents de terrain s'est fortement dégradé. C'est pour ces raisons que j'ai pris l'initiative d'écrire, le 5 août dernier, au Ministre de l'Intérieur pour l'alerter de cette situation qui devenait explosive.

J'ai également donné des consignes pour que les agents communaux n'aillent plus rechercher les embarcations.

Depuis cette date, j'ai pu relayer ce message auprès d'une bonne vingtaine de médias (presse écrite, télés, radio) locaux, régionaux, nationaux et internationaux (Pays Bas).

Les services de l'Etat ont déployé des moyens exceptionnels, mais qui ne pourront pas s'inscrire dans la durée.

Cette semaine, j'ai pu montrer à la plus haute autorité représentant les services de l'Etat dans notre département, Monsieur Louis Le Franc, Préfet du Pas-de-Calais, la réalité du terrain.

J'ai ressenti de sa part, une réelle connaissance du dossier et une très grande motivation et fermeté à le traiter.

Nous avons convenu ensemble que l'une des solutions était de démultiplier les sources d'information.

Dans l'esprit du dispositif « voisins vigilants », j'en appelle à toutes et à tous pour relayer toute information, toute situation / comportements qui sortent de l'ordinaire aux services municipaux, ceux de la police nationale, de la gendarmerie ou d'appeler le 17. Observer – rendre compte, mais ne jamais intervenir personnellement.

Cela ne résoudra pas de manière définitive la situation, mais assurément cela y contribuera.

Pour ma part, soyez assuré de ma totale mobilisation et implication dans le suivie et le traitement de ce dossier essentiel pour Wimereux et plus généralement la côte d'opale.